

 CARTULAIRE
DE
L'ABBAYE DE SAINT-MARTIN
DE
PONTOISE

PUBLIÉ D'APRÈS LES DOCUMENTS INÉDITS

Par J. DEPOIN

Secrétaire général de la Société Historique du Vexin
Administrateur de la Société Historique de Corbeil
Membre de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise
Officier de l'Instruction publique

CINQUIÈME FASCICULE

SUITE ET FIN DES APPENDICES GÉNÉALOGIQUES
RECTIFICATIONS ET CORRECTIONS



PONTOISE
SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU VEXIN
52, RUE BASSE

—
1909

Andrésy et la famille de l'Isle

Gilles I, écuyer, fut sieur de Boissy-le-Bois, Bardouville, Bellestre, Breteuil, le Petit-Boissy dit Fragilleux, et en partie de Chaumont. Il fit hommage pour ce dernier fief en 1509. En 1512, il assistait au mariage de *Guillaume dit Lion*, son frère, seigneur de Bertichères, et en 1531, à celui de *Françoise*, sa nièce. Il vivait encore en 1546. Dès le 6 octobre 1509, il s'alliait à Isabeau de Poissy, fille de Jehan, seigneur de Gouy, et de Marguerite Daniel. Il en eut 4 fils : *Antoine*, *Louis*, *Nicolas*, *Guillaume VIII* (615). Louis et Nicolas moururent célibataires : *Nicolas* se qualifiait en 1597 « écuyer, président au présidial de Senlis, sieur des fiefs de Chaumont, Hault Touppet et Genard assis audit Chaumont » (616).

Guillaume VIII, seigneur de Chaumont en 1564, épousa « Agnès de l'Isle, de la maison d'Andrésy et de Marivaulx » (615).

Antoine II, fils de Gilles I, seigneur de Bellaitre, assista en 1544 au mariage de son cousin. Il rendit hommage du fief des Essarts, le 10 octobre 1561, à Jacques de Mornay, sieur d'Omerville. Il épousa le 24 février 1548 Philippe, fille de Louis d'Isques, sieur d'Omerville et de Marguerite Perreaux : elle mourut avant 1561, laissant deux fils ; *Charles*, seigneur de Boissy, mort sans enfants après 1575, et *Gilles II* ; et une fille, *Françoise*, alliée à Jehan de Biville, sieur de Saint-Lucien, puis à Antoine de Belin.

Gilles II, seigneur de Bellaitre et en partie d'Omerville, épousa le 2 juin 1579 la veuve du sieur de Beaucamp, Anne, fille de Jacques Fouquesolles, sénéchal du Boulonnais ; elle survivait à son second mari en 1590, et eut : *Pierre*, sieur de Bellaitre, uni à Marie de Cavrel ; *Guillaume* ; *Judith*, alliée en 1598 au sieur de Chambray, Adrien de Presteval, puis au sieur de Porcheux, Charles d'Aubourg ; *Suzanne*, mariée à Annibal de la Rue, seigneur de Bernapré et du Puy (617).



Le 9 juillet 1512, le fils aîné de Julien, *Guillaume VII*, seigneur de Guitry et de Bertichères, épousait la veuve de Louis de Boulainvilliers, seigneur de Frouville, Adrienne de l'Isle, fille d'Ives de l'Isle-Adam, seigneur de Puiseux près Pontoise et d'Arcueille (Arthieul) près Magny, en totalité, et de Courdimanche et Andrésy en partie. Ives avait eu de Jacqueline du Tertre quatre enfants qui partagèrent ses biens le 15 février 1521, en présence de Thomas de Cléry, écuyer, sieur de Frémainville, et de Pierre de Fours, écuyer. L'unique fils d'Ives de l'Isle, Barthélemi, hérita de Puiseux, Courdimanche, Andrésy et Jouy (le Moutier) ; les filles recueillirent les autres biens et se les répartirent le 2 mai 1522.

(615) Mss. fr. 20224. Cette généalogie lui donne pour fils Antoine et Louis d'Arthieul, qui sont fils de *Guillaume VII* et d'Adrienne de l'Isle.

(616) Mss. fr. 27201, fol. 230.

(617) Mss. fr. 20224 et mss. 27201, fol. 337. — Le P. du Marois était mal instruit de cette filiation. — La généalogie du P. Anselme ne se continue pas plus loin.

En 1205 Anseau II de l'Isle fit hommage à Mathieu III, comte de Beaumont-sur-Oise, pour les fiefs de Balincourt, Hodenc, Nesles et Prérolles (710).

Il est à présumer qu'il mourut en 1219, car, à cette date, Anseau III son successeur approuvait un legs de 40 sous de rente fait par son père Anseau, au moment de mourir, à l'Abbaye du Val, où il avait élu sépulture, et confirmait un don de pareille rente faite à ce monastère, le 8 août 1208, par le même Anseau II, pour l'âme d'Eve, sa femme, inhumée au Val (711).

Anseau III, le premier des sires de l'Isle qui ait pris, en 1226, le surnom de *l'Isle-Adam* (712), était alors marié à *Marie Mauvoisin*, fille de Gui III de Rosny : il en eut une fille, *Mahaut*, qui en 1267 était unie à Guillaume de Doudeauville, écuyer (713). Après la mort de Marie, Anseau convola avec *Clémence de Pomponne*.

On peut juger de la fortune d'Anseau III par le chiffre de 200 marcs d'argent pour lequel, en février 1235, il se porta garant, avec d'autres alliés de Mahaut de Dammartin, son arrière-cousine, veuve de Philippe de France, comte de Boulogne, qu'elle ne marierait point sa fille sans le consentement du roi son suzerain (714).

En mai de la même année, le sire de l'Isle-Adam prit part avec Gui VII de la Roche-Guyon, Mathieu I de Trie, Jehan I de Chaumont, Gilles I de Montchevreuil et Jehan des Barres, comme mandataires de tous les chevaliers du Vexin français, à la rédaction à St Germain-en-Laye, d'une déclaration des coutumes du pays concernant le droit de relief des fiefs (715). Le P. Anselme assure qu'Anseau III se croisa en 1239. On le retrouve encore le 12 juillet 1250, comme témoin de l'hommage rendu par Gui de Chevreuse à Renaud III de Corbeil, évêque de Paris (716). Il mourut en 1252, ayant fidèlement servi la reine-douairière Blanche de Castille, dont les conseils l'inspiraient souvent (717).

Parmi les legs qu'il fit en mourant, il s'en trouve deux, de 20 livres chacun,

(710) Douët d'Arcq, p. 44.

(711) Ms. l. 5462, fol. 325. — Le P. Anselme, VIII, 790. Les autres enfants d'Anseau II furent *Manassé II*, qui testa en 1233 ; *Adam VI*, et *Pierre*, chevaliers ; *Aëlis* dame de Neufmoutier, enterrée à Barbeaux.

(712) Mss. lat. 5462, fol. 320. — Nous voulons parler des actes officiels, car dès 1137 le nom de *l'Isle-Adam* était en usage (p. 419 et note 692 *suprà*).

(713) Arch. de l'Eure, H 10, fol. 89.

(714) A. N. J. 238, *Boulogne*, nos 23 et 52.

(715) Une ordonnance du roi, de la même date, entérina cette déclaration en y faisant quelques changements (*Teulet, Layette*, II, 291).

(716) Guérard, *Cartul. de N.-D. de Paris*, I, 163.

(717) Témoin ces deux mentions de son testament :

« Volo quod de residuo mobilium meorum capiantur cc libræ turonenses quæ de consilio Domine mee Regine mittantur in subsidium Terræ Sancte.

« Volo quod executores mei in omnibus utantur consilio Domine mee Blanche excellentissime Regine ».

(Ms. lat. 5462, fol. 363. — Les testaments d'autres seigneurs de l'Isle-Adam ont été analysés et reproduits en partie dans les Mémoires de la Société Hist. du Vexin, t. VIII).

attribués à ses neveux, *Adam* et *Anseau de Villiers* (Adam). Ce sont les fils d'*Adam VI* et d'*Isabelle*, dame de Séresville (718). *Pierre*, le quatrième fils d'*Anseau II*, eut la terre de Puiseux près Pontoise : de lui descendent les seigneurs de Puiseux et d'Andrésy.

Anseau III laissa aussi plusieurs fils. L'aîné, *Jehan*, qui lui succéda, était dès 1236 associé aux actes de son père. Il testa en juin 1275, et fut inhumé au Val, près sa femme, *Héloïse de Crapaumesnil* ; leur fils, *Anseau IV*, n'eut point d'hoirs mâles, et *Guillemette*, son héritière, vendit la terre de l'Isle-Adam à Pierre de Villiers en 1364.



La suite de cette généalogie n'intéresse plus notre abbaye. Elle pourra être développée lorsque la publication du Cartulaire du Val-Notre-Dame en fournira l'occasion. De très nombreux textes de nature à l'éclairer ont été rassemblés par notre confrère M. Eugène Darras, professeur à l'École Albert le Grand, à Arcueil, qui a bien voulu nous faire profiter de ses recherches et à qui nous adressons tous nos remerciements.

Les armes des l'Isle-Adam sont *de gueules à la fasce d'argent*. Elles ont été plus tard chargées de merlettes, en souvenir des nombreux pèlerinages en Terre Sainte accomplis par les membres de cette noble famille.

(718) Près Mainvilliers, canton de Chartres (Ms. l. 5481, fol. 169).



Ego G. TIRELLUS *Piceii* dominus concessi hominibus *Piceii* communiam, salvo jure meo de censibus et aliis rebus, salvoque *Bti Dionysii Peceiensis* ecclesie omni jure ; et quia abbas ecclesie *Bti Quintini* et capitulum suum præbuerunt assensum, statutum est assensu meo et communie, quod hospites *Bti Dionysii* tam intra castrum quam extra, in circumadjacentibus villis, singulis annis reddent in perpetuum ecclesie *Bti Quintini* propter census solitos et antiquas consuetudines, tres solidos decem et octo denarios, in festivitate *Sti Remigii*... S. BEATRICIS uxoris GALTERII TIRELLI. S. HUGONIS DE FONTANIS... S. ROBERTI prioris... S. HENRICI majoris communie et scabinorum... Auctum *Piceii* anno Incarnati Verbi M^o C^o LXX^o III^o (874).

Il vivait encore en 1179. Il fit à cette date un échange avec Jehan, prieur de St-Denis de Poix, en présence du maire Henri (874).

A ses derniers moments, il confirma une donation faite à Selincourt de biens en Angleterre :

Ego GALTERUS TIRELLUS DE POIZ... ad eternam cupiens venire felicitatem, sigilli mei impressione corroborare curavi elemosinam quam de dono antecessorum meorum ecclesia *Bti Petri de Selincurte* possidet apud les *Plankeles Reiboldi* juxta *Verton*, scilicet terram de *Prato* cum omnibus pertinenciis, unde et homines Castellani prememoratam presumunt vexare ecclesiam (875).

Gautier Tirel V, mari de *Béatrice*, fut remplacé par son fils *Hugues II*, dont le nom ne nous est connu que par une fondation de son fils *Gautier Tirel VI* dit *le Vieux*, qui en 1195, de concert avec sa femme *Avicie*, confirma l'aumône faite aux moines du Val par *Hugues II* d'une partie de la forêt de Rosières (876).

Dès 1186, *Gautier Tirel VI* déclare que *Raoul II*, chevalier de Conflans (fils de *Dreux III*, cf. p. 443 *suprà*) tenait de lui en fief « medietatem totius vicecomitatus seu viarie que est in valle Andresiaci et Joiaci », la moitié de la vicomté dans le val d'Andrésy et de Jouy-le-Moutier ; il en approuve la vente au chapitre de Paris, en présence de *Roger*, prieur de Sainte-Honorine, et retient seulement le droit appelé *tensement*. L'autre moitié de la vicomté appartenait au chevalier *Dreux de Rosnel* et à *Garnier de Marines*, qui la vendirent à la même époque au chapitre (877).

En 1187, *Gautier Tirel VI* approuva la cession par *Philippe de Franconville*, son vassal, aux moines de Conflans, d'une terre à *Bessancourt* (878).

La filiation de *Gautier Tirel VI* se prouve d'une façon certaine par une charte où son fils *Gautier VII le Jeune* confirme en 1195, au prieuré de Selincourt, de

(874) Arch. de l'Oise, H 172.

(875) Bibl. d'Amiens. Ms. 528, fol. 32.

(876) Mss. lat. 5462, fol. 253. — Antérieurement à 1183, *Gautier Tirel VI* céda à *St-Martin de Pontoise* une terre que lui avait donnée la femme de *Boson de Poix* (Cartul. n^o CXCH).

(877) *Guérard, Cartulaire de N.-D. de Paris*, II, 154-156.

(878) « Terram de *Nemore Guidonis* apud *Bercencourt* ». Un des témoins est « *GARNERIUS LE MARESCHAL* ». (Arch. de Seine-et-Oise. Fonds Ste-Honorine de Conflans).